



Conseil Scientifique du Comité de bassin

BRÈVE

réunion du 22 juin 2023

Cette séance a été la première de la nouvelle mandature du CS en présentiel (la séance d'installation ayant eu lieu en janvier un jour de grève) et à Courbevoie.

Le matin, la session publique a été consacrée à deux présentations sur le suivi scientifique de l'effacement des barrages de la Sélune. Tout d'abord, Laura Soissons, cheffe de projet du programme scientifique sur la Sélune et Jean-Marc Roussel, responsable scientifique du programme, ont présenté les résultats de 10 ans de suivis scientifiques avant et après l'effacement des barrages de la Sélune. La Sélune coule librement depuis 2022, après un siècle de cloisonnement, suite à l'effacement des barrages hydroélectriques de Vezins et de La-roche-qui-boit, dont la rentabilité économique était devenue faible voire négative pour EDF. L'enjeu a été de faire du suivi de ce site, pilote en Europe, une référence scientifique, portant sur la dynamique territoriale, la dynamique fluviale et la qualité de l'eau, et la biodiversité aquatique et terrestre. Le programme scientifique s'articule autour de projets de recherche (16 projets de recherche depuis 2012) et d'un observatoire. L'observatoire permet le suivi des paramètres de la restauration écologique. L'ensemble des données est centralisé dans un système d'information accessible à tous (SISélune).

Outre que de nouvelles berges se forment et que des vestiges (anciens ponts, pêcheries...) apparaissent, la richesse floristique terrestre est en croissance, y compris des espèces rares et des ligneux du fait d'une banque de graines riche. En termes de qualité de l'eau, les matières en suspension, auparavant retenues, sont en cours de rééquilibrage entre amont et aval, alors que les concentrations en nitrates sont inchangées en moyenne et restent fortes dans ce bassin versant agricole. L'anomalie de température de l'eau estivale s'est effacée : on note une diminution de 2°C dans l'eau en aval au plus fort de la canicule en 2022, offrant des conditions d'oxygène dissous plus favorables à la faune aquatique. Les flux de phosphore et de silice (antérieurement captés en majorité par les blooms phytoplanctoniques des lacs des barrages) ont été restaurés, ce qui devrait bénéficier aux nourriceries estuariennes (alimentation du microphytobentos). De plus, les blooms de cyanobactéries toxiques couramment observés auparavant ont disparu. Les invertébrés benthiques ont rapidement recolonisé le milieu, et en quelques années leurs communautés indiquent que le bon état est restauré sur cet aspect. En contrepartie, plusieurs espèces invasives se propagent (silure et écrevisse signal notamment, cette dernière pouvant néanmoins être régulée par le retour imminent de l'anguille). En termes de grands migrateurs, le saumon, la lamproie et l'anguille commencent à remonter. Globalement, la vallée a gagné en résilience sur les 20 km de continuité retrouvée.

Ensuite, Marie-Anne Germaine, géographe responsable du projet portant sur les dimensions sociales de l'opération dans le programme scientifique, a présenté le suivi de l'appropriation locale du projet. La description des événements souligne un déficit d'information (face à une association des amis du barrage très active), une sous-estimation voire une absence de considération de l'attachement des populations locales (habitants et usagers) aux lieux (lacs, vallée) et une absence de concertation. Ces derniers ont entretenu localement un sentiment de défiance et d'ingérence. La conduite du projet témoigne d'une séparation entre les travaux de restauration écologique pilotée par l'Etat (gestion sédimentaire, suppression des ouvrages) et la définition d'un projet de reconversion de la zone dénoyée confiée aux collectivités locales bien que celles-ci ne soient pas propriétaires du foncier et que les élus aient longtemps manifesté leur opposition au projet. D'un point de vue technique, l'attention s'est concentrée sur le chenal de la Sélune (restauration sédimentaire et piscicole) laissant

de côté le reste du territoire pourtant profondément transformé (dynamique spontanée de la végétation sur la zone dénoyée non anticipée), dont l'accès n'est par ailleurs autorisé que sur demande au préfet. Parallèlement, les réformes territoriales successives ont conduit à une modification des interlocuteurs privilégiés par l'Etat (des cantons riverains à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie) renforçant la difficulté des élu.e.s riverains des anciens lacs à faire entendre leur volonté de voir émerger un projet de reconversion de la vallée alors que le devenir de celle-ci apparaît plus éloigné des préoccupations de la ville centre Avranches. Ainsi, le scénario du réensauvagement de la vallée est vécu localement comme un choix par défaut et apparaît comme le résultat d'un impossible dialogue entre le projet écologique et les enjeux de territoire. En effet, depuis la suppression des barrages, les dernières enquêtes ont révélé que des usagers inattendus (trailers et kayakistes) se saisissent du potentiel du paysage de la vallée restaurée pour y projeter de nouveaux usages, tandis que des expérimentations agricoles sur les quelques parcelles planes dénoyées, pour expérimenter des ensemencements et éviter l'enfrichement, émergent avec quelques difficultés compte tenu des contraintes d'intervention (accès mais aussi procédures administratives). La renaturation de la Sélune constitue pourtant une belle occasion de « réparer la relation au vivant ». Si des occasions ont été manquées, il est encore temps de rassembler les acteurs locaux à l'occasion de la phase de renaturation portée par la DDTM en invitant les parties prenantes (élu.e.s, représentants associatifs, usagers voire habitants) à exprimer leurs attentes et à définir ensemble des projets contribuant à la co-construction de ce « nouveau territoire », avant que les riverains ne s'en détournent. Les élus locaux motivés et la Commission locale de la Sélune pourrait jouer un rôle intéressant dans ce sens, mais manquent pour cela de moyens et de pouvoir d'action.

Retrouvez les présentations sur la page youtube de l'agence : <u>Laura Soissons et Jean-Marc Roussel</u>, <u>Marie-Anne Germaine</u>.

L'après-midi, le conseil scientifique a pris connaissance du démarrage des travaux sur l'état des lieux 2025 et a débattu des sujets susceptibles de faire l'objet de futures présentations et travaux.

La prochaine réunion est fixée le 10 octobre 2023.